

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL – MARDI 21 AVRIL 2020

L'an deux mil vingt, le vingt et un avril, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 10 avril 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Guy Authiat (mesures Covid 19)

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Agnès RENVOISE

Absents excusés : Guy AXISA (donne pouvoir à Mr Bernard), Pascal DELANAUD, Dominique PELLERIN, Alfred PRINCE (donne pouvoir à Mr Biardeau)

Secrétaire de séance : Bérénice LAMOUREUX

Votants : 8

- APPROBATION DU CR DE LA PRECEDENTE REUNION

En l'absence de remarques, le compte-rendu de la dernière réunion de conseil est approuvé par l'ensemble des membres présents.

- BUDGET PRINCIPAL 2020

• **Compte de gestion – Compte administratif :**

Le maire présente les résultats de l'exercice 2019. Il annonce que le compte de gestion de la trésorerie et le compte administratif de la commune sont rigoureusement identiques.

Les élus prennent connaissance des résultats 2019 :

- en section de fonctionnement, un excédent de + 57 814,93 €.
- en section d'investissement, un excédent de + 89 795,30 €.

En reprenant les résultats de l'année antérieure, le bilan est le suivant :

- un excédent de + 57 814,93 € en section de fonctionnement.
- un excédent de + 12 090,92 € en section d'investissement

Le conseil municipal n'émet aucune réserve ni observation sur la conformité des comptes présentés et approuve le compte de gestion et le compte administratif.

• **Affectation du résultat 2019 sur 2020 :**

Le maire présente aux élus l'état des restes à réaliser 2019, c'est-à-dire les dépenses et recettes pour des travaux exécutés fin 2019, et dont le paiement s'effectue en 2020 (création des sanitaires à la mairie, travaux de voirie).

Il faut tenir compte de cet état pour décider de l'affectation du résultat 2019 sur le budget 2020 :

AFFECTATION DE RÉSULTAT	BU 2020
Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2019	57 814,93
Résultat antérieur reporté 002	0,00
Résultat définitif à affecter	57 814,93
Investissement	
Résultat de l'exercice 2019	89 795,30
Résultat antérieur reporté 001	-77 704,38
Résultat cumulé 2019	12 090,92
Restes à réaliser dépenses :	50 326,82
Restes à réaliser recettes :	6 075,60
Solde des restes à réaliser	-44 251,22
Résultat définitif :	-32 160,30
Affectation du résultat :	
Exécution du virement à la section d'investissement (1068) :	32 160,30
Affectation à l'excédent reporté (002) :	25 654,63

- **Vote des taxes locales :**

Le maire présente les recettes fiscales escomptées pour 2020. Il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition. Le conseil municipal approuve ce choix et vote les taux suivants :

- taxe d'habitation (taux gelé des services fiscaux) : 14.69 %
- taxe foncière (bâti) : 14.09 %
- taxe foncière (non bâti) : 37.54 %

- **Vote du budget 2020**

Après avoir exposé les projets d'investissement 2020 (acquisition d'un camion pour le service technique, d'un broyeur d'accotement, d'une benne pour le tracteur, réfection de voiries...), le maire présente le budget au conseil municipal. Le budget est approuvé.

- section de fonctionnement : 357 819,49 Euros
- section d'investissement : 165 895,11 Euros

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2020

- **Compte de gestion – Compte administratif :**

Comme pour le budget principal, le maire présente les résultats de l'exercice 2019. Il annonce que le compte de gestion de la trésorerie et le compte administratif de la commune sont rigoureusement identiques.

- en section de fonctionnement, un excédent de + 14 993,11 €.
- en section d'investissement, un déficit de – 2 897,27 €.

En reprenant les résultats de l'année antérieure, le bilan est le suivant :

- un excédent de + 18 706,01 € en section de fonctionnement
- un déficit de – 16 599,02 € en section d'investissement

Le conseil municipal n'émet aucune réserve ni observation sur la conformité des comptes présentés et approuve le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe « assainissement ».

- **Affectation du résultat 2019 sur 2020 :**

Le conseil municipal vote l'affectation ci-dessous :

AFFECTATION DE RÉSULTAT	BU 2020
Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2019	14 993,11
Résultat antérieur reporté 002	3 712,90
Résultat définitif à affecter	18 706,01
Investissement	
Résultat de l'exercice 2019	-2 897,27
Résultat antérieur reporté 001	-13 701,75
Résultat cumulé 2019	-16 599,02
Restes à réaliser dépenses :	
Restes à réaliser recettes :	
Solde des restes à réaliser	0,00
Résultat définitif :	-16 599,02
Affectation du résultat :	
Exécution du virement à la section d'investissement (1068) :	16 599,02
Affectation à l'excédent reporté (002) :	2 106,99

- **Vote du budget 2020**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif du budget annexe « assainissement » 2020 qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 23 964,99 euros
- section d'investissement : 35 306,02 euros

- EMPRUNT 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Vu les acquisitions prévues en 2020 au budget principal, et afin de ne pas pénaliser la trésorerie de la commune dans l'attente du versement des subventions, le maire indique qu'il serait opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 20 000 €, représentant 3,8 % du budget communal (fonctionnement et investissement cumulés). Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des caractéristiques du prêt approuve cette proposition. Il s'agit d'un emprunt de 20 000 €, sur 4 ans, avec un taux d'intérêts de 0,60 %.

- BAIL COMMERCIAL DE LA COMMUNE – LOYERS (COVID 19)

Vu la situation sanitaire liée au Covid 19, les bars, les restaurants, sont contraints de fermer et ne peuvent pas exercer leur activité professionnelle. Le gérant du café communal « Le Relais de l'Abloux » a son activité très fortement réduite et les recettes quasi inexistantes. Aussi le maire propose une annulation de trois mois de loyer pour ce commerçant : avril, mai et juin 2020.

Après délibération le conseil municipal approuve cette proposition et dit que la commune n'émettra pas de titre de loyer pour le service « café communal – 001 » d'avril à juin 2020 inclus

- VENTE DU CAMION DU SERVICE TECHNIQUE DE LA COMMUNE

La commune va acquérir un camion benne pour le service technique en 2020 (délibération 3-05022020-3 bis). Le maire propose de revendre l'actuel camion, un acquéreur s'étant déjà manifesté. Le maire propose au conseil de fixer un prix de vente pour ce matériel.

Le conseil décide de vendre ce véhicule, sans contrôle technique préalable, au prix de 1 300 €

- TRAVAUX DE VOIRIE 2020 – FAR VOIRIE

Le maire présente les travaux de voirie 2020 ; le bureau d'étude retenue est DB, de St Maur pour un montant total de 24 700 euros HT. Le Maire informe le Conseil Municipal du plan de financement pour les travaux de voirie 2020 concernant la Rue des Grandschaumes :

Montant total HT	24 700,00 €
Subvention F.A.R.	6 075,00 €, soit 24,6 %
Fonds Communaux	18 625,00 €, soit 75,4 %

Après délibération le conseil municipal demande au maire de solliciter les subventions auprès des autorités compétentes, approuve le plan de financement et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

- Station d'épuration de Chéniers : Les orties sont envahissantes...Il est très difficile des les arracher au milieu des roseaux. Il n'est pas non plus possible de recourir aux traitements phytosanitaires biologiques autorisés qui détruiraient autant les orties que les roseaux. L' élu en charge de la station propose aux membres du conseil de se rendre sur place afin de réfléchir à une solution pour entretenir l'espace.